

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE SAVERNE
COMMUNE DE HURTIGHEIM



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU : 9 JUILLET 2024

Date de la convocation : 4 juillet 2024

Membres présents : M. RUCH Jean-Jacques, M. GRIMM Claude, Mme PIECKO Suzy, Mme BALTZER Martine, M.HAESSLER Robert, Mme HOFFMANN Anne-Marie, Mme JUNG Alexia, Mme KRACK Agnès, Mme ROCHELET Vanessa, M. RUCH Jean, M. SCHILIS Laurent, M. SCHREINER Christian.

Membres excusés : M. WAGNER Christian, M. JUNG Guillaume, M LITT Thomas

Maeva SCHAUDEL assiste à la séance en qualité de secrétaire auxiliaire

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition du Maire le Conseil Municipal nomme Laurent Schilis secrétaire de séance.

Suite aux explications du Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rajout du point 9 à l'ordre du jour.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 JUIN 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le texte du procès-verbal de la séance du 4 juin 2024 dans la teneur diffusée à tous les conseillers municipaux.

3. DECISIONS DU MAIRE

Le Maire informe qu'une seule décision de renoncer au droit de préemption urbain a été prise depuis la dernière séance du Conseil municipal.

Le 4 juillet il a été renoncé à l'exercice du droit de préemption dans le cadre de la cession d'une maison individuelle et de son terrain, d'une contenance de 14,96 ares, vendus au prix de 345 000 €, + 10 000 € de frais d'acte en sus.

4. APPROBATION D'UNE DÉCISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE
(DELIBERATION N°16/2024)

Entendu l'exposé de Suzy PIECKO, Adjointe au Maire en charge des finances, Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la décision modificative n°1 telle que présentée.

Dépenses de fonctionnement : crédits à ouvrir					
Chapitre	Article	Libellé compte	Budget Primitif	BP mis à jour	crédits à ouvrir
042	6811 (ordre).	Dot. amort. immos incorporelles	0 €	1 244 €	1 244 €
				total	1 244 €
Recettes de fonctionnement : crédits à ouvrir					
Chap	Article	Libellé compte	Budget Primitif	BP mis à jour	crédits à diminuer
042	77681 (ordre)	Neutralisation des amortissements	0 €	1 244 €	1 244 €
				total	1 244 €

Dépenses d'investissement : crédits à ouvrir					
Chap	Article	Libellé compte	Budget Primitif	BP mis à jour	crédits à ouvrir
040	198 (ordre).	Neutralisation des amortissements	0 €	1 244 €	1 244 €
				total	1 244 €
Recettes d'investissement : crédits à ouvrir					
Chap	Article	Libellé compte	Budget Primitif	BP mis à jour	crédits à ouvrir
040	20422 (ordre).	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé	0 €	1 244 €	1 244 €
				total	1 244 €

5. ACHAT DE TERRAIN PAR ACTE NOTARIE POUR LA REGULARISATION D'UN ALIGNEMENT RUE DE LA GARE (DELIBERATION N°17/2024)

Entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'acquérir la parcelle section 3 n°201 pour une surface de 34 centiares,
- de fixer le prix d'achat à 1 500 euros de l'are, soit 510 euros pour ladite parcelle,
- de prendre en charge les émoluments de l'Office Notarial en charge de la rédaction de l'Acte,
- d'autoriser le Maire à signer l'Acte authentique d'acquisition.

6. ATTRIBUTION D'UNE AIDE DE SECOURS D'URGENCE FORMULEE PAR L'UNITE D'ACTION SOCIALE DE LA C.E.A. (DELIBERATION N°18/2024)

Vu la demande d'aide sociale déposée par Mme Mélanie NOEPPEL, assistante sociale de l'unité territoriale d'action médico-sociale ouest en date du 4 juillet 2024,

Considérant que la Commune a connaissance depuis le 19 septembre 2023 de la précarité préoccupante d'un redevable en situation d'impayés et de surendettement,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de prendre en charge le règlement de la note d'honoraire du Dr REBEUH, médecin assermenté auprès du Tribunal, dans le cadre d'une expertise pour mise sous protection d'une personne majeure.

Le montant de 175 € sera imputé sur l'article c/62261 du budget primitif 2024.

7. VALIDATION DE L'AVANT-PROJET POUR LE REAMENAGEMENT DE LA RUE PRINCIPALE (DELIBERATION N°19/2024)

Le maire présente les plans du futur aménagement de la rue de Principale. Après discussion, les conseillers proposent d'apporter une modification au niveau du passage pour piétons à hauteur de la salle communale. Dans le cadre de cet aménagement une armoire et un poteau électriques sont à déplacer. Lors de la rencontre avec l'ES, le technicien conseille de déplacer le poteau et l'armoire et de renoncer à la mise en souterrain du réseau électrique au niveau du carrefour avec la rue due l'Ecole, projetée dans un 1^{er} temps. Il justifie la décision en invoquant la mise en place de 3 poteaux en remplacement de l'actuel. Il précise aussi que le coût de la mise en souterrain incomberait à la commune alors que le déplacement du poteau et de l'armoire serait pris en charge par l'ES. L'étude précisera le nouvel emplacement du poteau ; soit sur l'angle de l'intersection, soit à côté de la salle communale. Après discussion, le Conseil Municipal décide d'adopter la délibération ci-dessous.

Vu l'avant-projet présenté par le bureau d'études SODEREF en date du 13 juin 2024,

Vu le chiffrage estimé, pour le lot 1 « aménagement de la voirie » à 215 000 € HT, et pour le lot 2 « éclairage public et mise en souterrain des réseaux secs » à 125 000 € HT,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver l'avant-projet de réaménagement de la voirie et des réseaux proposés par le Bureau d'Etudes SODEREF pour la rue Principale,
- d'autoriser le Maire à signer tout document et à lancer l'appel d'offres relatif à ces travaux.

8. TRAVAUX CHEMIN DU VIEUX MOULIN : EXTENSION DES RESEAUX SECS (DELIBERATION N°20/2024)

Entendu les explications du Maire et de l'Adjoint Claude GRIMM, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider :

- l'offre établie par la SIRS en date du 21 février 2024 pour un montant de 23 002,08 € TTC,
- l'offre formulée par ROSACE en date du 10 juin 2024 pour un montant de 6 258,36 € TTC,
- la convention d'effacement du réseau télécom proposée par ORANGE pour un montant de 1 969,39 € TTC,
- d'autoriser le Maire à signer les devis de la SIRS et de ROSACE, ainsi que la convention d'effacement du réseau télécom avec l'opérateur ORANGE.

9. ADHESION A L'ASSISTANCE MUTUALISEE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KOCHERSBERG POUR LA MAITRISE DES RESEAUX ET EQUIPEMENTS TELECOM SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES ADHERENTES (DELIBERATION N°21/2024)

Les études menées, tant au niveau local que national, aboutissent à un constat assez généralisé de l'insuffisance du paiement aux collectivités de redevances dues par certains opérateurs télécom, et, au-delà de la perte de ressources financières, du risque juridique induit pour les opérateurs comme pour les collectivités, du non-respect des obligations réglementaires de paiement de ces redevances.

Au vu de la complexité des sujets précités et des enjeux et nécessités de recherche d'efficience grâce à des actions à l'échelle de notre communauté de communes, celle-ci propose une assistance mutualisée pour développer les actions de connaissance des réseaux télécom qui occupent le domaine public ou privé des communes, actions qui vont permettre de pouvoir maîtriser les occupations de leur domaine public ou privé par des opérateurs télécom et contrôler et récupérer les montants de redevances dues par ces opérateurs qui les occupent.

Tenant compte des éléments précités :

Dans son rôle institutionnel aux services de ses communes, la communauté de communes du Kochersberg a donc procédé à la création d'une mission d'assistance mutualisée aux communes pour la maîtrise des réseaux et équipements télécom sur leurs territoires, reposant sur les principes suivants :

- les communes pourront bénéficier de cette assistance mutualisée par le biais d'une adhésion pour cette mission. Dans un premier temps cette adhésion est prévue pour 3 ans ;
- cette adhésion impliquera la signature d'une convention type entre la communauté de commune et chaque commune adhérente, retraçant les engagements réciproques ;

- le processus d'adhésion devra permettre de couvrir les coûts engagés par notre communauté de communes pour les actions d'assistance à la maîtrise des équipements et réseaux télécom occupant le domaine public ou privé des communes, dont la récupération des redevances dues aux communes par les opérateurs, et reposera sur les modalités financières suivantes :

Chaque commune s'engage à reverser au Syndicat, au titre d'une indemnisation des coûts supportés pour remplir ces missions, une contribution à hauteur de 40 % en première année, et de 20 % pour les années suivantes, des sommes récupérées :

- ⇒ en plus des redevances télécom éventuellement déjà perçues par la commune l'année précédant la signature de la présente convention ;
- ⇒ au titre des indemnités dues par les opérateurs télécom, pour les périodes d'occupation irrégulière du domaine public ou privé de la commune, constatées au cours des cinq années précédant l'année de signature de la présente convention et des trois années de durée de celle-ci ;

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter que la commune de HURTIGHEIM adhère à la mission mutualisée proposée par la communauté de communes du Kochersberg pour la maîtrise des réseaux et équipements télécom sur le territoire de cette commune ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire, notamment la convention à passer avec la communauté de commune du Kochersberg ;
- de préciser que les éléments précités seront pris en compte dans le budget de fonctionnement de notre collectivité dès l'année 2024 et pour les années suivantes.

10. REALISATION D'UN FILM SUR LE VILLAGE PAR UN VIDEASTE PROFESSIONNEL

Le Conseil Municipal a débattu au sujet de la réalisation d'une vidéo, notamment par drone, présentant le village sous différents aspects. Il en ressort que la vidéo devra faire ressortir la vie rurale avec une présence encore forte de l'agriculture, l'animation du village à travers le monde associatif et les équipements collectifs.

La vidéo servira de présentation de la commune sur le site internet. Elle sera aussi archivée pour les futures générations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confier cette mission à Ludovic FRANCHI de la société Inqo Vidéo pour un montant de 1 600 €.

11. POINTS DIVERS

- **Subvention réaménagement du monument aux morts :** dans le cadre du soutien au petit patrimoine, la Communauté de Communes du Kochersberg a accordé 2 392 € pour les travaux entrepris au niveau du monument aux morts.
- **Renouvellement de la Délégation de Service public à l'Alef :** la Communauté de Communes Kochersberg Ackerland a signé un nouveau contrat qui porte sur un montant de 1 074 519 € annuellement sur la période 2025-2029. L'Alef accueille en moyenne 1400 enfants pour le repas de midi. La Communauté de Communes contribue à hauteur de 760 € par enfant hors frais des bâtiments qui sont mis à disposition de l'Alef.

- **Location vélo électrique** : le service de location des vélos électriques a débuté le vendredi 5 juillet à l'office de tourisme de Truchtersheim. Avec cette location de vélo, en plus d'attirer les touristes la com/com veut aussi encourager les habitants du territoire à se familiariser avec ce mode de transport et l'adopter par la suite avec un vélo personnel.
- **Marché aux puces 22/09** : L'association Ecole en fête a sollicité la commune dans le but d'organiser un marché aux puces le 22 septembre prochain. Le marché s'étendra dans la rue Principale entre l'intersection avec la rue des Forgerons et celle de la rue des Vergers. Des déviations seront mises en place avec l'accord des services du Département.
- **Nettoyage de la salle communale** : l'occupation de la salle est en très forte augmentation notamment grâce à la vie associative. **Cela a nécessité d'augmenter les heures de nettoyage par un avenant au contrat existant qui s'élève mensuellement à 115 € TTC.**
- **Fermeture de la mairie au public** : suite aux congés d'été, la mairie sera fermée du 18 au 23 juillet.

Fin de séance : 21 heures.

RUCH Jean-Jacques	GRIMM Claude	PIECKO Suzy
BALTZER Martine	HAESSLER Robert	HOFFMANN Anne-Marie
JUNG Alexia	JUNG Guillaume	KRACK Agnès
	<i>Excusé</i>	
LITT Thomas	ROCHELET Vanessa	RUCH Jean
<i>Excusé</i>		
SCHILIS Laurent	SCHREINER Christian	WAGNER Christian
		<i>Excusé</i>